

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 13 août 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-403** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe H afin de modifier les règles de stationnement de la partie du boulevard Dollard comprise entre les avenues Van Hornes et Lajoie.
- le règlement **AO-404** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe H afin de modifier les règles de stationnement du côté est de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood.
- le règlement **AO-405** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe H afin de modifier les règles de stationnement de parties des avenues Outremont et Champagneur comprises entre les avenues Lajoie et Bernard.
- le règlement **AO-406** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe H afin de modifier les règles de stationnement du côté nord de la partie de l'avenue Van Horne entre les avenues Bloomfield et Champagneur.
- le règlement **AO-407** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe H afin de modifier les règles de stationnement du côté sud de l'avenue Glendale.
- le règlement **AO-408** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe H afin de modifier les règles de stationnement de la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Dollard et Stuart et du côté est de la partie de l'avenue Dollard au nord de l'avenue Ducharme.
- le règlement **AO-409** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe A.1 afin de d'implanter un arrêt obligatoire sur l'avenue Durocher, à l'intersection de l'avenue Beaubien.
- le règlement **AO-410** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe H afin de modifier les règles de stationnement du côté nord de l'avenue Willowdale entre les avenues Vincent-d'Indy et Stirling.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 août 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement  
Julie Desjardins, avocate

